DEC172670DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information (DSI)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC112180DAJ du 12 décembre 2011 portant nomination de M. Olivier Porte aux fonctions d'adjoint au directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC141901DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice adjointe des systèmes d'information :

Vu la décision DEC150976DAJ du 24 avril 2015 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Boussagol aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information ;

Considérant que par décret du 27 février 2014, M. Alain FUCHS a été nommé président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS); que la candidature de M. Alain FUCHS a été approuvée par le conseil d'administration de la fondation de coopération scientifique de Paris Sciences et Lettres le 28 septembre 2017 et par le conseil d'administration de la communauté d'universités et d'établissements le 5 octobre 2017; qu'en conséquence, les fonctions de président du CNRS sont vacantes ;

Considérant que les dispositions des articles 6 et 8 du décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 ouvrent à l'autorité de tutelle la faculté de désigner une personne chargée d'assurer l'intérim en cas de vacance des fonctions de président chargé de la direction générale d'un établissement public de l'Etat ; qu'en application de ces dispositions, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a confié à Mme Anne PEYROCHE, par arrêté du 20 octobre 2017 susvisé, l'intérim des fonctions de président du CNRS ;

Considérant qu'il appartient à la personne chargée d'assurer un tel intérim de garantir la continuité du service public de la recherche, notamment au sein des unités; qu'il lui incombe à cet effet de prendre les mesures d'organisation nécessaires au bon fonctionnement du centre, notamment en déléguant aux agents placés sous son autorité tout ou partie des compétences qui lui appartiennent au titre de l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale;



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00 F 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières Advancing the frontières Considérant que les délégations de pouvoir opèrent un transfert de compétences au bénéfice d'autorités désignées par leur fonction ; qu'il en résulte que les délégations de pouvoir ne sont pas affectées par un changement dans la personne du délégant ou du délégataire ; qu'en conséquence les délégations de pouvoir consenties antérieurement par le président du CNRS demeurent valides ;

Considérant que la présidente chargée d'exercer l'intérim est investie de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction ;

DÉCIDE:

- **Art. 1er** Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom de la présidente du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :
- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.
- Art 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice adjointe au directeur des systèmes d'information, M. Olivier Porte, adjoint au directeur des systèmes d'information et à Mme Hélène Boussagol, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1er, dans la limite de leurs attributions.
- Art. 3. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne PEYROCHE